

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
20 JUILLET 2020**

*(Convocation faite le 07/07/2020)*

Etaient présents : tous les Conseillers sauf Messieurs Benoit FRANCOIS, Ganaël VATON et Gaëtan DEVOS absents excusés.

**Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses votants, le Conseil Municipal décide :

- de déléguer au Maire les attributions suivantes :

- fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics.

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 4 000,00 €

- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses d'une durée de douze ans maximum.

- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

- accepter les dons et legs non grevés de conditions ni de charges.

- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire.

- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, y compris pour les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000,00 €. Le Maire est autorisé à choisir un avocat.

- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

- en cas d'empêchement du Maire, les attributions visées ci-dessus sont déléguées au premier adjoint

- de rappeler au Maire son obligation de rendre compte des décisions prises sur délégation au Conseil Municipal lors de la séance suivante.

**Indemnités de fonction du Maire et des adjoints :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses votants sachant que chacun des élus concernés n'a pas pris part au vote et est sorti de la salle, le Conseil Municipal décide :

- de fixer à compter du 03 juillet 2020, les indemnités de fonction des adjoints aux pourcentages suivants du montant de référence :
  - 1er adjoint, Monsieur Luc JONNET : 105 % soit : 436,99 € brut mensuel
  - 2ème adjoint, Monsieur Dominique KOBSCHE : 70 % soit : 291,32 € brut mensuel
  - 3ème adjoint, Monsieur Benoit FRANCOIS : 50 % soit : 208,08 € brut mensuel
  - 4ème adjointe, Madame Armelle SCHADECK : 40 % soit 166,47 € brut mensuel
- de procéder automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les montants mentionnés à titre indicatif dans la présente délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur actuellement.
- d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.

### **Formation des commissions communales :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de former six commissions suivantes et de fixer ainsi le nombre de membres :

Commission Budget : 5 membres soit Monsieur Luc JONNET, Monsieur Nicolas VANDERHEEREN, Monsieur Julien GILLE, Monsieur Benjamin NOEL, Monsieur Jean-Merlys LOUFOUA

Commission Cadre de vie et forêts : 5 membres soit Monsieur Benoit FRANCOIS, Monsieur Gaëtan DEVOS, Monsieur Nicolas VANDERHEEREN, Monsieur Christian ROMEDENNE, Monsieur Ganaël VATON

Commission Voirie et sécurité : 6 membres soit Monsieur Benjamin NOEL, Monsieur Luc JONNET, Monsieur Dominique KOBSCHE, Monsieur Nicolas VANDERHEEREN, Monsieur Christian ROMEDENNE, Madame Cristina LUCAS

Commission Bâtiments : 6 membres soit Monsieur Dominique KOBSCHE, Monsieur Gaëtan DEVOS, Monsieur Christian ROMEDENNE, Monsieur Julien GILLE, Monsieur Jean-Merlys LOUFOUA, Madame Jennifer GUERIN

Commission Cérémonies et maintien du lien social : 5 membres soit Madame Armelle SCHADECK, Monsieur Dominique KOBSCHE, Madame Séverine SALVY, Monsieur Ganaël VATON, Madame Jennifer GUERIN

Commission Système information, communication et bulletin : 5 membres soit Madame Cristina LUCAS, Monsieur Nicolas VANDERHEEREN, Monsieur Julien GILLE, Monsieur Benjamin NOEL, Madame Séverine SALVY.

### **Désignation des représentants dans les commissions intercommunales :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- Monsieur Jean-Loup EVRARD, représentant titulaire et Monsieur Luc JONNET, représentant suppléant dans la commission Cadre de vie, urbanisme, habitat, vie sociale
- Madame Jennifer GUERIN, représentante titulaire et Monsieur Nicolas VANDERHEEREN, représentant suppléant dans la commission Développement économique et touristique
- Madame Armelle SCHADECK, représentante titulaire et Monsieur Julien GILLE, représentant suppléant dans la commission Politique des déchets et de l'économie circulaire
- Monsieur Luc JONNET, représentant titulaire et Monsieur Jean-Merlys LOUFOUA, représentant suppléant dans la commission Politique de l'eau et de l'assainissement
- Monsieur Nicolas VANDERHEEREN, représentant titulaire et Monsieur Benjamin NOEL, représentant suppléant dans la commission Transport et mobilité, voirie
- Madame Cristina LUCAS, représentante titulaire et Monsieur Luc JONNET, représentant suppléant dans la commission Affaires scolaires et périscolaires

### **Proposition de noms en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de désigner Monsieur Jean-Loup EVRARD, Maire, comme président de la commission communale des impôts directs.

- de proposer, en nombre double, les noms des douze commissaires titulaires de la commune et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux :

Titulaires	Suppléants
MAHEUT Philippe	DEVOS Jean-Pierre
CHESNEL Laurence	DUVAL Bernard
BRACHET Gilles	ODOT Gilbert
SCHADECK Jean-Louis	SCHELFHOUT Jean-Jacques
GREGOIRE Chantal	MIZON Pascal
GODARD Pierre	MORLET Laurent
LEVAIRE Lionel	DEMISSY Thierry
PHILIPPE Françoise	ROMEDENNE Pascal
KOBSCH Dominique	GALLOIS Frédéric
RAVIART Thierry	BIDON Isabelle

Personnes domiciliées en dehors de la Commune :

ZIMMERMANN Frédéric	COLLIGNON Dominique
MAILLIARD Pierre	DESAINTMARTIN André

### **Désignation des membres pour le Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des représentants du Conseil Municipal au sein du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires et de nommer comme membres les conseillers suivants : Jennifer GUERIN, Cristina LUCAS, Dominique KOBSCH, Jean-Merlys LOUFOUA.

### **Désignation du délégué dans la commission de contrôle de la liste électorale**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Christian ROMEDENNE, conseiller municipal en tant que délégué dans la commission de contrôle de la liste électorale.

### **Désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluations des Charges Transférées (CLECT)**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Loup EVRARD en tant que membre titulaire au sein de la Commission Locale d'Évaluations des Charges Transférées (CLECT) et Monsieur Luc JONNET en tant que membre suppléant.

### **Désignation des délégués auprès du SIEM**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant représentant la collectivité au sein de la commission locale du SIEM, considérant que la population de notre commune est inférieure à 1 000 habitants.

Après le scrutin, ont été élus à l'unanimité :

- Comme délégué titulaire Monsieur Dominique KOBSCH
- Comme délégué suppléant Monsieur Luc JONNET.

### **Désignation des délégués auprès du Syndicat de Démoustication**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- Monsieur Benjamin NOEL comme délégué titulaire auprès du syndicat de démoustication
- Monsieur Julien GILLE comme délégué suppléant.

### **Désignation du correspondant défense**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Armelle SCHADECK, conseillère municipale et quatrième adjointe en tant que correspondant défense de la commune qui aura vocation à sensibiliser les administrés de la commune aux questions de défense, à être l'interlocuteur privilégié en ce qui concerne le parcours de citoyenneté ou le devoir de mémoire.

#### **Désignation du correspondant sécurité routière**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :  
M. Jean-Merlys LOUFOUA, conseiller municipal en tant que correspondant sécurité routière de la commune.

#### **Création et recrutement de contrats d'engagement éducatif**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
Vu la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif ;  
Vu la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives ;  
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 432-1 et suivants et D. 432-1 et suivants ;  
Vu le décret n° 2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif ;  
- accepte la création de plusieurs emplois non permanent et le recrutement de plusieurs contrats d'engagement éducatif pour les fonctions de directeur et d'animateurs de l'accueil de loisirs à temps complet à raison de 48 heures maximum pour une durée de 80 jours maximum à compter du 04 juillet 2020 jusqu'au 03 juillet 2021  
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **Aménagement de la Rue Saint Rémy et de ses abords - Choix de l'abribus**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de la société AbriPlus de Saint Philbert de Grand Lieu d'un montant de 5 168,00 € HT (6 201,60 € TTC),
- précise que les crédits sont prévus au budget 2020,
- autorise le Maire à signer le devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Le restant du mobilier (bancs, jardinières...) sera choisi lors d'une prochaine réunion.

#### **Travaux en cours :**

Monsieur le Maire fait un point sur les différents travaux en cours :

- Pose du bitume dans la Rue Saint Rémy vers le 31 juillet 2020
- Installation de la marelle triple au terrain multisport
- Demande de devis pour des barrières qui seraient installées au terrain multisport pour éviter l'accès aux véhicules
- Présence de chauves-souris sous la toiture de la Mairie : le nécessaire sera fait pendant et après les travaux de réfection du toit pour maintenir leur présence
- Projet de plantation de peupliers

Monsieur le Maire fait un bilan sur le déroulement de l'accueil de loisirs.

Le Maire,  
Jean-Loup EVRARD